



CHARTRE RHAPSOD'IF

Association RHAPSOD'IF
Siège social : siège du Conseil Régional de l'Ordre des
Chirurgiens-Dentistes d'IDF 9-11
Avenue Théophile Gautier - 75016 PARIS
N° SIRET : 508 183 746 00058 - **Code APE :** 9499Z
N° organisme de formation : 119 410 13594



PREAMBULE

Les résultats de l'enquête nationale menée en 2004 par le Service médical de l'Assurance Maladie dans les établissements pour enfants et adolescents en situation de handicap (IME et EEAP) ont mis en lumière à la fois une hygiène bucco-dentaire insuffisante entraînant des pathologies diverses, un déficit de formation des encadrants (personnel soignant, éducateurs, parents) et des difficultés d'accès aux soins. Or, la santé bucco-dentaire, la santé générale, et l'intégration sociale sont étroitement liées ; la bouche étant impliquée dans de nombreux actes importants de la vie tels que l'alimentation, la parole, le goût, les expressions faciales, le baiser... Les inégalités sont plus flagrantes lorsque l'accès à l'hygiène et aux soins nécessite une participation de la personne. Or, le domaine de la santé bucco-dentaire implique à la fois une bonne coordination neuromotrice pour les gestes d'hygiène et une pleine coopération pour les soins. La difficulté à exprimer son inconfort ou sa douleur, l'incapacité à accéder physiquement aux lieux de soins et à coopérer pour les examens ou les soins courants sont des facteurs limitant l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap. Pour réduire ces inégalités et apporter des réponses concrètes aux personnes en situation de handicap, des parents, des chirurgiens-dentistes, des directeurs d'établissement médico-sociaux et des représentant associatifs ont décidé de créer l'association RHAPSOD'IF en 2008.

DEFINITION DU RESEAU

L'association RHAPSOD'IF est la structure juridique porteuse du Réseau HAndicap Prévention et Soins Odontologiques D' Ile-de-France.

OBJECTIFS DU RESEAU

Objectif général :

Améliorer la santé bucco-dentaire et la qualité de prise en charge des personnes en situation de handicap.

Trois paliers de prise en charge proposés par les chirurgiens-dentistes partenaires du réseau (répartis entre les cabinets de ville, les centres de santé et les services hospitaliers) permettent d'offrir un véritable choix de prise en charge adapté aux besoins des usagers et de répartir l'offre de soins sur l'ensemble de la région Ile-de-France.

Objectifs opérationnels :

1) Améliorer la réalisation des soins quotidiens d'hygiène bucco-dentaire dans les établissements accueillant enfants et adultes en situation de handicap

- Développer la sensibilisation/formation à l'hygiène bucco-dentaire pour le patient/familles/aidants/personnels soignants/éducateur
- Organiser les conditions permettant la réalisation de : - soins quotidiens d'hygiène bucco-dentaire - bilan dentaire régulier

2) Créer un parcours de soins adapté aux personnes en situation de handicap.

- Proposer une offre graduée de soins en fonction de la complexité des soins dentaires et du handicap de la personne
- Coordonner les soins entre les praticiens de ville et les services hospitaliers d'odontologie adhérents au réseau
- Assurer une valorisation financière des soins spécifiques et du suivi des personnes en situation de handicap

3) Améliorer les stratégies de santé publique destinées aux personnes en situation de handicap

- Proposer des sessions de formation aux praticiens de ville sur la prise en charge spécifique des personnes handicapées
- Organiser des rencontres régulières entre membres du réseau afin de favoriser des échanges pluridisciplinaires
- Evaluer l'activité et le bon fonctionnement du réseau.

MODALITES D'ACCES ET DE SORTIE DU RESEAU RHAPSOD'IF

Chaque patient, ou son représentant légal, adhère au réseau en remplissant un bulletin d'adhésion, en acceptant la présente charte et en fournissant un justificatif de handicap MDPH. Les membres professionnels adhèrent à l'association et au réseau en remplissant le bulletin d'adhésion « professionnel », acceptant la présente charte et s'acquittant de leur cotisation annuelle. La sortie du réseau se fait sur simple lettre adressée à la cellule de coordination du réseau.

AIRE GEOGRAPHIQUE

Les activités du Réseau HAndicap Prévention et Soins Odontologiques D' Ile-de-France concernent exclusivement la région Ile-de-France.

POPULATIONS CONCERNEES

Le réseau s'adresse aux adultes et enfants reconnus en situation de handicap par les MDPH, et présentant un haut risque de pathologie bucco-dentaire qui ne peuvent pas forcément être prises en charge dans des structures de soin ordinaires

ENGAGEMENTS DES PROFESSIONNELS DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE

Le praticien chirurgien-dentiste s'engage à : ▪ Recevoir les patients adressés par le réseau. En cas d'impossibilité à dispenser des soins adaptés et de qualité, il s'engage à orienter le patient vers d'autres compétences ; ▪ Prévenir la coordination du réseau en cas de difficultés. ▪ Mettre sa pratique de soins en conformité avec les données actuelles de la science et les recommandations pratiques définies par le réseau. ▪ Participer aux actions de formation spécifiques au domaine du handicap proposées par RHAPSOD'IF, sur le plan médical, social et psychologique. ▪ Mettre à la disposition de la cellule de coordination les éléments des dossiers médicaux des patients permettant le suivi et l'évaluation des actions dans le respect du secret médical.

ENGAGEMENTS DES ASSOCIATIONS ET PROFESSIONNELS DU MEDICO-SOCIAL

Les professionnels du secteur médico-social s'engagent à :

- Respecter la confidentialité, le secret professionnel qui couvre ce qui est porté à leurs connaissances.
- Répondre au mail de suivi des parcours usagers concernant le premier RDV, en indiquant la solution de soins choisie ainsi que le type de RDV (Consultation ou Soins dentaires)
- Faciliter l'accompagnement global et cohérent des personnes en situation de handicap.
- Inscrire dans leurs priorités pédagogiques l'hygiène et la santé bucco-dentaire afin de concourir au développement de la prévention*.
- Participer aux actions de formation proposées par RHAPSOD'IF pour être des relais éducatifs en santé bucco-dentaire*.

**(après concertation et accord des chefs d'établissements et de leur équipe pédagogique)*

ENGAGEMENTS DES PATIENTS OU DE LEUR FAMILLE OU DES AIDANTS

Les patients et leurs aidants s'engagent à :

- Répondre au mail de suivi des parcours usagers concernant le premier RDV, en indiquant la solution de soins choisie ainsi que le type de RDV (Consultation ou Soins dentaires)

- Respecter les procédures mises en place par les professionnels de RHAPSOD'IF et à réaliser les soins prescrits.
- Suivre les conseils de soins donnés par les professionnels de santé (conformes aux bonnes pratiques cliniques et aux protocoles coopératifs de soins établis par le Réseau).
- Ne pas publier de contenus médisants, calomnieux ou haineux en ligne envers l'association, ses membres et ses partenaires chirurgiens-dentistes.
- Accepter que leur dossier médical soit partagé entre les différents intervenants du réseau en charge de leurs soins.
- Autoriser le traitement des données les concernant (Conformément à l'article 34 de la loi n° du 6 janvier 1978 relatif aux dispositions de la CNIL, un droit d'accès et de rectification aux informations et renseignements saisis est ouvert aux usagers auprès du coordinateur du réseau).

ENGAGEMENTS DE RHAPSOD'IF

RHAPSOD'IF s'engage à:

- Favoriser la coordination des soins et le partage d'expériences.
- Organiser les actions de formation auprès des acteurs du réseau (les praticiens chirurgiens-dentistes, les associations, les structures du secteur médico-social, les professionnels de santé et les parents...).
- Mobiliser tous les moyens de communication pour informer les personnes en situation de handicap, les acteurs du Réseau et le grand public.

NEUTRALITE

L'ensemble des signataires de la présente charte s'engage à respecter les critères de neutralité actuellement en vigueur.

EXCLUSION


En cas de non-respect par un adhérent du réseau des dispositions de la présente charte, l'intéressé est contacté par la coordination du réseau en vue de d'une procédure de conciliation.


Il sera ensuite invité à présenter ses motifs au bureau de l'association RHAPSOD'IF.


En cas d'échec, le Conseil d'administration de l'association RHAPSOD'IF lui notifiera son exclusion du réseau par lettre recommandée avec accusé de réception.

Vous pouvez également, si vous le souhaitez et conformément aux statuts de RHAPSOD'IF, devenir membre de l'association RHAPSOD'IF qui est la structure porteuse du réseau.

Pour nous contacter:

 09 63 62 52 72

 contact@rhapsodif.fr

 12 rue Pierre Semard 94700 MAISONS-ALFORT